
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 5 décembre 2022

Résolution: CA22 22 0382

Motion confirmant l'adhésion de l'Arrondissement du Sud-Ouest à l'Engagement de Montréal pour la protection de la biodiversité

Attendu que l'Arrondissement du Sud-Ouest, fort de deux Plans locaux de développement durable, est engagé depuis de nombreuses années dans la protection de l'environnement;

Attendu que depuis la mise sur pied du programme des ruelles vertes, en 2013, 57 ruelles ont été réaménagées dans le Sud-Ouest qui poursuit ses efforts avec la volonté d'en faire en moyenne six nouvelles annuellement;

Attendu que l'Arrondissement a été un précurseur, en 2019, avec l'aménagement de saillies drainantes végétalisées qui permettent la rétention des eaux de ruissellement et diminuent ainsi le volume d'eau acheminé vers les égouts;

Attendu qu'à travers les orientations et actions de son Plan d'action local en transition écologique (PALTÉ), d'ici 2025, l'Arrondissement du Sud-Ouest concrétise son engagement de se positionner face à l'urgence climatique et de protéger la biodiversité;

Attendu qu'en concordance avec le PALTÉ, l'Arrondissement a procédé à des modifications de son Règlement d'urbanisme afin que les nouvelles constructions contribuent à la transition écologique par :

En 2022 :

- l'introduction du Facteur de résilience climatique (FRC) pour les projets d'envergure, un facteur qui met en relation la superficie des aménagements paysagers selon l'emprise d'un bâtiment sur la superficie totale d'un terrain;
- la priorisation du verdissement et de la perméabilité des sols dans les cours.

En 2021:

- l'augmentation du nombre d'arbres plantés, la protection des arbres existants et des restrictions pour l'abattage;
- la modification des normes concernant les plantes nuisibles et la hauteur des herbes afin de protéger et d'améliorer la biodiversité tout en réduisant les îlots de chaleur.

En 2020 :

- l'aménagement de toits végétalisés;
- la révision des normes de stationnements pour voitures et pour vélos (nombre, aménagement, verdissement).

Attendu qu'en 2022, l'Arrondissement a adopté la pratique de la gestion différenciée des espaces verts, une méthode d'entretien écologique qui consiste à limiter la fréquence de la tonte et de l'arrosage dans certaines zones de biodiversité (micro-forêts, prés fleuris, prés sauvages);

Attendu que le programme d'adoption des carrés d'arbre, lancé en 2022, a connu un beau succès avec plus de 400 carrés verdis;

Attendu que le réaménagement du parc du Lac-à-la-Loutre, inauguré en 2022 dans le quartier Saint-Henri, a été finaliste au 16^e Gala du Conseil régional de l'environnement de Montréal pour son exemplarité en matière de transition écologique pour la récupération des matériaux, le mobilier urbain inclusif fabriqué à partir de bois de frêne de Montréal, sa micro-forêt agrémentée de végétaux uniquement indigènes permettant la régénération de la faune et la flore originelle, la gestion des eaux de pluie évitant le rejet dans les égouts et contribuant à la formation de mini-marais;

Attendu que le réaménagement de ce parc s'inscrit dans une plus large initiative, le Woonerf, un projet précurseur et un modèle en matière de développement durable et d'inclusivité qui a permis de transformer et de verdier, en une décennie, un site déstructuré pour en faire un îlot de fraîcheur;

Attendu qu'en 2022, le projet issu du premier budget participatif de l'Arrondissement porte sur la création du Corridor de la biodiversité, entre LaSalle et Le Sud-Ouest, qui permettra de créer un réseau d'écocorridors reliant les différents espaces de biodiversité existants, d'offrir des conditions favorables au déplacement et à la survie d'insectes et d'oiseaux en milieu urbain et de bonifier l'accès de la population à la nature en ville.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin, Craig Sauvé et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que les membres du conseil d'arrondissement signifient unanimement leur adhésion à l'Engagement de Montréal et que l'arrondissement du Sud-Ouest entend réaliser 15 actions concrètes afin de poursuivre et accélérer ses efforts dans la préservation des écosystèmes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Daphné CLAUDE

Secrétaire d'arrondissement substitut